

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 22.11.2018

Identification du produit :

Nom commercial	Huile de filetage haute performance RIDGID (11931, 11531, 16951, 18251, 16681, 18341, 20111, 20121)
Usage	Lubrifiant de filetage

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Debrunner Koenig Management AG
Ghürststrasse 15
CH-5742 Kölliken
Tel: 062 746 84 22

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Page de garde élaborée le : 22.11.2018



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rubrique 1 – Identification du produit et de la société

Nom du produit :
RIDGID High Performance Thread Cutting Oil (Huile de filetage haute performance RIDGID)
(Europe)

N° de catalogue du produit :
11931, 11531, 16951, 18251, 16681, 18341, 20111, 20121

Usage recommandé :
Lubrifiant de filetage

Restrictions d'usage :
Usage industriel uniquement

Renseignements concernant le fournisseur :

<u>Amérique du nord</u>	<u>Europe</u>
Ridge Tool Company 400 Clark Street Elyria, Ohio 44035-6001 1-800-519-3456 (8:00 am – 5:00 pm EST, L-V) Numéro d'appel d'urgence 9-1-1 ou numéro d'appel d'urgence local www.RIDGID.com	Ridge Tool NV Schurhovenveld 4820 3800 Sint-Truiden, Belgique +32 (0) 11 598 600 (8:00 am – 5:00 pm, L-V) Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 11 598 600 ou numéro d'appel d'urgence local www.RIDGID.eu

Date de publication : 21 janvier 2016

Révision : A

Rubrique 2 – Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**
- **Pictogrammes de danger néant**
- **Mention d'avertissement néant**
- **Mentions de danger néant**
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT : non applicable.**
- **vPvB : non applicable.**

Rubrique 3 – Composition / Informations sur les composants

- **Description** : mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs multifonction.
- **Composants dangereux** : néant
- **Indications complémentaires** : pour le libellé des phrases de risque citées, consulter la rubrique 16.

Rubrique 4 – Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales** : changer les vêtements contaminés.
- **Après inhalation** : donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau** :
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux** :
Vérifier si la personne concernée porte des lentilles de contact et les enlever.
Rincer les yeux ouverts sous l'eau courante pendant plusieurs minutes. Ensuite, consulter un médecin.
- **Après ingestion** :
Laver la bouche à l'eau
Ne pas faire vomir ; demander immédiatement une aide médicale.

Si le vomissement survient spontanément, maintenir la tête sous les hanches pour éviter toute aspiration.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Informations destinées au médecin :**

Les blessures par injection haute pression d'huiles minérales et synthétiques à travers la peau nécessitent une intervention chirurgicale d'urgence et une éventuelle thérapie stéroïde pour minimiser l'endommagement des tissus et la perte de fonction. Les plaies d'entrée étant petites, elle ne reflètent pas la gravité de la blessure sous cutanée et une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer celle-ci. Les anesthésiants locaux ou trempages à chaud doivent être évités, car ils peuvent favoriser la tuméfaction, l'angiospasme et l'ischémie. La décompression chirurgicale d'urgence, le débridement et l'évacuation de la substance étrangère doivent être réalisés sous anesthésique général et une exploration étendue est essentielle.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Agents d'extinction adéquats :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Agents d'extinction inadéquats pour des raisons de sécurité :** eau à plein jet

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement de protection :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter des vêtements de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

Rubrique 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Risque particulier de glissement sur une fuite/un renversement du produit.

Assurer une aération suffisante.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Éviter toute pénétration dans le sol.

Nom du produit : RIDGID High Performance Thread Cutting (Europe)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Collecter le produit à récupérer ou à mettre au rebut dans des récipients adéquats.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Pour obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Pour obtenir des informations de mise au rebut, consulter la rubrique 13.

Rubrique 7 – Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation d'aérosols.

Assurer une ventilation et un échappement adéquats sur le lieu de travail.

· **Prévention des incendies et des explosions :** pas de mesure spéciale requise.

· **7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** éviter tout suintement dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun :** stocker à l'écart des agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker dans une zone confinée.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Informations supplémentaires** : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel** :
Sélectionner le PPE approprié aux opérations à réaliser en tenant compte des propriétés du produit.
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Ne pas conserver des chiffons de nettoyage imprégnés de produit dans des poches de pantalon.
Éviter tout contact étroit ou prolongé avec la peau.
Ne pas manger, boire, fumer ou sniffer pendant le travail.
Ne pas inhaler de gaz/fumée/aérosol.
Éviter tout contact avec les yeux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire** : pas nécessaire si la pièce est correctement ventilée.
- **Protection des mains** :
Les gants doivent être imperméables et résistants au produit/à la substance/à la préparation. Le choix du matériau des gants doit tenir compte des temps de pénétration et des taux de diffusion et de dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : l'utilisation de lunettes de protection est recommandée pour effectuer les appoints
- **Protection du corps** :
Vêtements de protection résistants à l'huile
La protection du corps doit être choisie en fonction des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition possible.

Rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect :**
 - **Forme :** liquide
 - **Couleur :** brun
- **Odeur :** plaisante
- **Seuil olfactif :** non déterminé.
- **Valeur du pH :** non déterminée.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion/plage de fusion :** non déterminé.
 - **Point d'ébullition/plage d'ébullition :** > 250 °C
- **Point d'éclair :** > 100 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable.
- **Température d'inflammation :** >250 °C
- **Température de décomposition :** non déterminée.
- **Auto-inflammation :** le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** le produit ne présente pas de danger d'explosion.
- **Limites d'explosion :**
 - **Inférieure :** non déterminée.
 - **Supérieure :** non déterminée.
- **Pression de vapeur :** non déterminée.
- **Densité à 20 °C :** 0,89 g/cm³
- **Densité relative :** non déterminée.
- **Densité de vapeur :** non déterminée.
- **Taux d'évaporation :** non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** non déterminé.
- **Viscosité :**
 - **Dynamique :** non déterminée.
 - **Cinématique à 40 °C :** 30 cSt
- **9.2 Autres informations** pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit : RIDGID High Performance Thread Cutting (Europe)

Rubrique 10 – Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter :**
pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles :** puissants agents oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :**
monoxyde de carbone et oxydes de soufre de dioxyde de carbone (SOx)

Rubrique 11 – Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion/irritation cutanée** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rubrique 12 – Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique** : pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** biodégradable par inhérence

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** pas de bioaccumulation du produit prévue.

· **12.4 Mobilité dans le sol** pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres informations écologiques** :

· **Indications générales** :

Catégorie de pollution des eaux 1 (réglementation allemande) (classification propre) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : non applicable.

· **vPvB** : non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 13 – Considérations relatives à la mise au rebut

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation**

Hiérarchie recommandée des contrôles :

- Minimiser les déchets ;
- Réutiliser en l'absence de contamination ;
- Recycler, si possible, ou
- Éliminer de manière sûre (en cas de défaillance).

Contactez le centre de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Déposer l'huile usagée uniquement dans des centres de collecte officiellement agréés.

Le produit usagé, dégradé ou contaminé peut être classifié comme déchet dangereux.

Quiconque classifie des déchets dangereux et détermine son destin doit être qualifié conformément aux législations régionales et internationales.

· **Catalogue des déchets européens**

Les numéros de bord des déchets conformes au catalogue européen des déchets (EWC) sont définis par rapport à l'origine. Comme ce produit est utilisé dans plusieurs industries, aucun numéro de déchet ne peut être fourni par le fournisseur. Le numéro de bord du déchet doit être déterminé en accord avec votre partenaire en évacuation des déchets ou l'autorité responsable.

· **Emballages non nettoyés** :

· **Recommandation** :

Le conteneur reste dangereux après avoir été vidé. Continuer à respecter toutes les précautions.

Les conteneurs, même « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de développer des vapeurs inflammables sous l'effet de la chaleur. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou exécuter des opérations similaires sur ou à proximité des conteneurs vides.

Rubrique 14 – Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement :	
· Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable.
Transport/informations complémentaires :	non dangereux conformément aux spécifications ci-dessus.
· « Règlement type » de l'ONU :	néant

Rubrique 15 – Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Nom du produit : RIDGID High Performance Thread Cutting (Europe)

Rubrique 16 – Autres informations

Préparé par : Ridge Tool Company (OPSTD 6-131)

Date de publication : 21 janvier 2016

Date de la dernière révision : 11 janvier 2013

RIDGE TOOL ESTIME QUE LES DÉCLARATIONS, INFORMATIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT FIABLES, MAIS ELLES SONT FOURNIES SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS, DIRECTS OU CONSÉQUENT, LIÉ À L'UTILISATION.

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LD50 : Lethal dose, 50 percent

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

SVHC : Substances of Very High Concern